

le **Courrier** Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 2 - Février 2026



8 MARS **JOURNÉE INTERNATIONALE** **DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES**

un jour
SANS NOUS
et c'est
LE CHAOS



MAIS AUSSI...

● **LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTREME DROITE**

● **LUTTE POUR LA DISTRIBUTION ET PLURALITÉ DE LA PRESSE PAPIER**

● **CONGRÈS DE L'UD CGT 69**

● **IHS**

Edito

Sur le plan international, janvier 2026 a débuté avec l'intervention américaine au Venezuela, s'est poursuivi avec l'écrasement dans le sang, de la révolte populaire iranienne par le régime fasciste au pouvoir au prix de plusieurs milliers de morts et par l'offensive du nouveau régime syrien contre les zones kurdes du nord-est syrien, afin de mettre fin par la force, à l'expérience d'autonomie et aux revendications fédéralistes dans la Syrie d'après Bachar, au prix de nombreuses exactions.

En Palestine, au moins 447 personnes ont été tuées par l'armée israélienne, et 80 dans des règlements de compte, entre factions, depuis l'annonce d'un "cessez-le-feu" qui n'a jamais marqué l'arrêt total de la violence. La violence coloniale se poursuit avec des exactions de colons en Cisjordanie, protégés par l'armée israélienne. Les bombardements israéliens périodiques dans le sud du Liban qui ont fait au moins 350 morts depuis un cessez le feu tout aussi virtuel, montrent que sur ce front aussi, la situation est loin d'être stabilisée.

D'autres zones de conflits perdurent, comme en Ukraine. Mais aussi plus loin du regard médiatique, comme au Yémen et au Soudan, sous fond de conflits d'influence entre les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, ou entre le Cambodge et la Thaïlande. D'autres zones de tensions se renforcent, comme en mer de Chine ou apparaissent, comme au Groenland.

Plus globalement, le début d'année marque un retour en force du recours à la force, une montée en puissance des impérialismes concurrents portés par des régimes qui tout en s'opposant, partagent une vision du monde commune, chauvine, fanatique, réactionnaire propre à l'extrême droite. La période est marquée également par une recomposition des alliances militaires sous l'effet d'un unilatéralisme grandissant.

Du côté de l'impérialisme Français, l'augmentation de moitié du plafond dédiées aux opérations extérieures dans le PLF 2026, de même que la multiplication des discours et des dispositions visant à remilitariser le pays, devrait appeler notre vigilance.

Dans un contexte budgétaire où les budgets des services publics sont sabrés, le budget de la défense augmente de 6,7 milliards d'euros en 2026. Associé au prêts européens SAFE de 150 milliards d'euros pour le réarmement, ces signaux tracent les contours d'un risque grandissant d'affrontement armé, dont les travailleurs et travailleuses et leur famille seraient les premières victimes.

Dans ce contexte, il nous faut porter la discussion dans nos entreprises et services, et reconstruire une parole syndicale internationaliste, mais aussi renforcer l'internationalisme syndical.

Samuel DELOR

**Membre de la CE de l'UD CGT 69
Secrétaire Adjoint à la Vie Syndical**

Sommaire

- **PAGE 2 : L'EDITO**
- **PAGE 3 à 8 : LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTREME DROITE**
- **PAGE 9 à 11 : EGALITÉ FEMMES/HOMMES**
- **PAGE 12 à 14 : LUTTES**
- **PAGE 16 à 17 : CONGRÈS DE L'UD CGT 69**
- **PAGES 18 à 19 : RETOUR DANS LE TEMPS**

**LeCOURRIER
DÉPARTEMENTAL**

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : João PEREIRA AFONSO - Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039 - ISSN : 1266-1465 -

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69

<https://ud69.reference-syndicale.fr/>

Site du CR CGT AURA

<https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT

<https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO

<https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

ACTUALITÉ

Lutte contre les idées d'extrême droite

Les prochaines élections municipales seront déterminantes pour les orientations qui façonneront, pour les années à venir, la vie quotidienne des communes et de ses habitant.es.

Elles doivent être l'occasion de porter l'ambition de politiques publiques de proximité exigeantes pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de toute la population, dans une visée de développement équilibré et solidaire du territoire.

L'extrême droite a fait de ces élections un objectif central pour obtenir l'implantation qui lui fait actuellement défaut pour espérer gagner les élections présidentielles.

L'extrême droite est un danger majeur pour notre démocratie et pour nos villes et villages. Pour lui faire obstacle, il convient de répondre aux aspirations du monde du travail, de lutter contre le déclassement qui lui sert de terreau et de refuser fermement la banalisation de ses idées.

La commune est le premier échelon de la République, celui qui incarne le mieux la proximité et la réponse aux besoins des usagers. Pourtant, les communes et plus largement les collectivités territoriales ont été mises à mal par les dernières réformes notamment en matière de fiscalité.

Il y a donc urgence à construire une toute autre fiscalité pour garantir l'égalité territoriale, notamment par des dispositifs de péréquation, la libre administration des collectivités, la justice sociale, la satisfaction des besoins des usager·e·s et les conditions de travail et de rémunération des 2 millions d'agent·es qui œuvrent quotidiennement à la réalisation des missions du service public territorial. 2 millions de fonctionnaires qui n'en demeurent pas moins des électrices et électeurs aux élections municipales 2026.

La CGT porte des propositions qui visent à renforcer ces politiques publiques et à répondre de manière égale aux besoins de la population sur les territoires.

RAPPEL ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour : 15 mars / 2^{ème} tour : 22 mars



*Ce quatre-pages a été envoyé aux syndicats l'an dernier,
demandez-le à l'Union Départementale*



Pourquoi et comment la CGT lutte contre les idées d'extrême-droite ?

Sommaire

- *Comment reconnaître les idées d'extrême-droite ?*
- *Quel syndicalisme voudrait l'extrême-droite ?*
- *Pourquoi les idées d'extrême-droite ne sont pas compatibles avec les valeurs de la CGT ?*
- *Comment réagir contre l'extrême-droite ?*

Comment reconnaître les idées d'extrême-droite ?

De nombreux courants existent (électoralistes, intégristes religieux, activistes, groupes violents, royalistes, ...)

Leurs points communs sont :

- Le nationalisme
- La xénophobie
- Le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie
- Le sexisme, l'homophobie et la LGBTphobie
- La haine du progrès social, de l'égalité, des valeurs des Lumières
- L'antisyndicalisme
- Une culture de l'autoritarisme et anti-démocratique

Leurs divergences sont :

- Le rapport aux religions
- Les positions sur l'économie et le social
- Les stratégies politiques (électoralistes, d'influence, activisme, violence)

Les partis d'extrême-droite vont à l'encontre des intérêts du monde du travail. Au cours de l'Histoire comme aujourd'hui dans de nombreux pays, les dirigeant-e-s se réclamant de cette idéologie suppriment les libertés syndicales et démocratiques, cassent les garanties sociales, divisent les travailleur-euse-s et brisent les solidarités. Partout dans le monde, l'extrême-droite, en focalisant son programme sur de fausses explications de la crise, exonère le patronat et les vrais responsables, tout en trompant la légitime colère sociale de la population !

En divisant les travailleur-euse-s entre elles et eux, l'extrême-droite sert directement les intérêts du patronat, car en divisant selon l'origine, la religion, le genre etc.... l'extrême-droite joue le jeu des directions d'entreprise qui cassent le collectif de travail et opposent entre elles et eux les salarié-es.

Dans les dernières années, de nombreux partis et groupuscules d'extrême-droite ont tenté d'infiltrer des militant-e-s au sein des organisations syndicales. Les objectifs sont simples :

- 1) laisser penser que ces organisations et leurs idées défendent les travailleur-euse-s
- 2) propager ces idées nauséabondes au sein d'organisations progressistes, par exemple en faisant la promotion d'idées complotistes qui cherchent un coupable imaginaire plutôt que les seuls responsables des politiques de casse sociale : les patrons, les actionnaires et les gouvernements qui les servent.

La formation syndicale CGT « Combattre les idées d'extrême-droite » répond à ces enjeux et arme contre ces discours, que ce soit en 2 jours pour la session d'initiation, et en quatre jours pour la session de perfectionnement.

Quel syndicalisme voudrait l'extrême-droite ?

L'instauration d'un système corporatiste a été un des éléments communs aux dictatures fascistes en Europe, dans les années 1920-1940, notamment en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne ou au Portugal. Il peut y avoir des différences organisationnelles selon les pays (notamment en Allemagne) et les époques, mais il y a des constantes majeures :

- Anéantissement pur et simple du mouvement ouvrier organisé
- Interdiction de la grève

- Négation de la lutte des classes et réconciliation entre capital et travail
- Soumission de fait des travailleur-euse-s au patronat
- Organisation économique, de la base au sommet, soumise à l'intérêt supérieur de la production et de la nation
- Toute entrave est réprimée
- Contrôle absolu de l'État
- Intégration des organisations corporatistes ou des « syndicats nationaux » à l'État

Le corporatisme se présente alors comme une soi-disant alternative au capitalisme. Dans les faits, les systèmes corporatistes mis en place par ces régimes dans les années 1920-1940 étaient entièrement tournés vers la défense des intérêts du Capital et donc contre les ouvrier-ère-s et les syndicats.

L'extrême-droite a toujours pour ambition d'instaurer un système corporatiste : Il s'agit de l'organisation d'institutions rassemblant les ouvrier-ère-s et les patron-ne-s dans le but de subordonner leurs intérêts à ceux de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, et au service de la nation suprême. C'est le projet porté par Milei en Argentine ou Meloni en Italie en ce moment-même.

Pourquoi les idées d'extrême-droite ne sont pas compatibles avec les valeurs de la CGT ?

La CGT s'est construite au travers de plus de 130 ans d'histoire du mouvement ouvrier.

Les syndiqué-e-s et militant-e-s de la CGT qui l'ont forgée au fil des décennies l'ont fait au regard des valeurs portées par le mouvement d'émancipation des travailleur-euse-s, quelle que soit leur origine ou leur confession supposées.

Ces valeurs sont rappelées dans le préambule des statuts confédéraux adoptés au 51^{ème} congrès :

« La Confédération Générale du Travail défend les intérêts de tous les salariés sans exclusive, en tout temps et en tous lieux. Elle intervient en conséquence librement sur tous les champs de la vie sociale, elle participe au mouvement de transformation sociale.

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité. Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et

collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise comme dans la société. Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples. Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète. »

Les valeurs sur lesquelles repose l'ensemble de notre organisation collective ne sont pas compatibles avec les idées d'extrêmes-droite.

Comment réagir contre l'extrême-droite ?

Notre démarche : convaincre mais aussi exclure

A l'instar de ce que nous avons déjà connu, plusieurs de nos organisations peuvent être confrontées à la présence de syndiqués CGT sur des listes d'extrême-droite. Nous attirons l'attention des organisations sur la nature de la démarche à mettre en œuvre dans une telle situation, particulièrement lorsqu'une procédure de nature disciplinaire est engagée à l'encontre d'un adhérent.

Sur les principes motivant la procédure, la CGT est ouverte à tous les salariés quelles que soient leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

La liberté de candidature aux élections politiques est elle aussi reconnue dès lors qu'elle s'exerce en respectant l'indépendance de l'organisation et que nul ne se réclame de son appartenance à la CGT pour des fins autres que l'action du syndicat (article 6 des statuts confédéraux).

Mais il est inconcevable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants ou adhérents revendiquant par ailleurs publiquement leur adhésion au concept de « priorité ou préférence nationale » propre aux thèses de l'extrême droite.

Accepter les thèses de l'extrême droite sur la « priorité ou préférence nationale », l'immigration comme cause du chômage ou le refus de la régularisation des sans-papiers est totalement incompatible avec les valeurs de la CGT.

Dans une telle situation, et en l'absence de prise en compte de ces enjeux par le ou la syndiqué-e l'organisation concernée peut et doit entamer une procédure d'exclusion conformément à ses statuts.

Pour toute ces raisons la CGT luttait, lutte et luttera toujours contre les idées d'extrême-droite et ceux qui la représente !

Sur notre département, l'Union Départementale CGT du Rhône est partie prenante du collectif Fermons les Locaux Fascistes, qui a œuvré dans les dernières années pour la fermeture de nombre de locaux d'organisations d'extrême-droite desquels agressions et bastonnades pouvaient partir.

L'UD est aussi membre intégrante de VISA 69, Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes, association intersyndicale à l'origine de formations et initiatives communes visant à épauler nos camarades.

Enfin, l'essentiel de notre activité est mené dans les entreprises, en luttant au quotidien contre les propos et discriminations inacceptables, et en défendant coûte-que-coûté l'idée du progrès social et de l'unité des travailleuses et travailleurs !



On ne fera pas taire la CGT et sa Secrétaire Générale !

La CGT a appris le 2 décembre avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Sophie BINET, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme Sophie de Menthon.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains affirmant même « Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison. »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La CGT dénonce avec force cette énième procédure-bâillon de la part d'un lobby patronal, financé par un milliardaire d'extrême droite, Pierre - Édouard STERIN.

La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail

La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale.

Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

D'une manière générale, la lutte contre l'ensemble des attaques à l'encontre des libertés individuelles, collectives et syndicales doivent nécessiter toute notre attention alors que le patronat et les partis de droite ne cessent de s'accoquiner avec l'extrême droite.

Plus que jamais soyons toutes et tous mobilisées contre les idées d'extrême droite dans l'entreprise comme dans la société !





ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15-22 MARS 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15-22 MARS 2026

Conférence/débat organisé et animé par le collectif régional AURA
Lutte contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques

Extrêmes droites : un danger majeur pour la démocratie



Vendredi
27 février
2026

à 18h00 - Salle des Congrès
 Bourse du Travail
 de LYON



**Format hybride, présentiel et webinaire
 en flashant le QRcode**



En présence de



Thomas Lemahieu journaliste
 à *L'Humanité*, a révélé les tenants
 et aboutissants du projet PERICLES,
 un programme porté dans l'ombre par le
 milliardaire Pierre-Édouard Stérin, égale-
 ment initiateur des Nuits du Bien Commun.



Erwan Lecoer, sociologue,
 politologue, spécialiste de l'ex-
 trême-droite et enseignant
 chercheur à l'Université Grenoble Alpes.



Nora Kerzazi, membre du collectif
 régional AURA, lutte contre l'extrême
 droite, ses idées, ses pratiques.



LGBTQIA+



ENEZ NOMBREUX.SES

Tél. 04 72 60 53 13 - mail : contact@cgt-aura.org

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES HOMMES



La transposition de la directive européenne transparence salariale dans une loi doit nous permettre de gagner enfin des sanctions pour les entreprises qui discriminent. Nous ne connaissons pas encore le contenu définitif du projet de loi gouvernemental avec ses volets pour le secteur privé et le secteur public, ni le calendrier.

A n'en pas douter, le projet du gouvernement sera probablement très insuffisant, notamment en ce qui concerne les sanctions et la CGT devra tout mettre en œuvre pour peser dans ces discussions, par le rapport de force, afin de renforcer la transposition de cette directive européenne.

La CGT porte le renforcement du rôle des représent.es du personnel. Elle exprime aussi son exigence pour que les sanctions soient réellement dissuasives, comme le prévoit explicitement la directive. La suppression des aides publiques, les procédures de remboursements des sommes déjà reçues et la conditionnalité des marchés publics doivent s'ajouter aux sanctions. La question de la valeur égale est une notion centrale de la directive qui doit nous permettre de l'appliquer dans les entreprises et dans les branches. La directive devra donc nous servir de point d'appui pour revaloriser les métiers à prédominance féminine.

Dans le cadre de la préparation de la journée de manifestation du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, l'UD CGT 69 rappelle que l'égalité femme homme doit être portée concrètement dans le quotidien de l'activité revendicative des syndicats CGT du territoire.

Pour cela, de nombreux outils existent => cf le site CGT : [**Gagner l'égalité professionnelle**](#)

Une interpellation des employeurs du privé comme du public est également à disposition des syndicats pour exiger l'ouverture de négociations pour l'égalité salariale et professionnelle, la parentalité, la lutte contre les temps partiels et contre les violences sexistes et sexuelles, la revalorisation des métiers féminisés.

L'UD CGT 69 mettra à disposition des syndicats, unions locales et branches professionnelles organisées en territoire un tract avec une cible de déploiement du 1er au 5 mars.

Le jeudi 5 mars, l'UD CGT 69 organise une demi-journée d'étude sur l'utilisation de la Méthode Clerc afin de mettre en œuvre une démarche visant à gagner la reconnaissance de l'égalité salariale et de carrière dans les entreprises, services et administrations où nous sommes organisés, de 8h30 à 12h Salle C, Bourse du Travail de Lyon.

Le 5 mars également, à partir de 18h, les militant.es CGT sont invités au visionnage d'un film « We want sex equality », à la Bourse du travail de Lyon, Salle C.

Méthode Clerc ?

La méthode Clerc a été développée par François Clerc à l'usine Peugeot de Sochaux et est utilisée pour prouver la discrimination, dans le cadre de procès pour discrimination. Elle permet de mettre en évidence l'absence de progression de carrière d'un salarié, même avec des qualifications et des augmentations de salaire constantes.

Cette méthode consiste à comparer les données avec la situation du salarié discriminé, construire un panel de salariés comparants, et réaliser des graphiques pour visualiser l'évolution de carrière du salarié discriminé par rapport à ses collègues.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

JEUDI 5 MARS 2026
BOURSE DU TRAVAIL SALLE C
18H00

LA PROJECTION DU FILM
"We Want Sex Equality"

A destination des militants CGT



LA SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL !



En France, bien que les femmes représentent près de 49% de la population active, des disparités demeurent en termes d'emploi, de conditions de travail et de conséquences du travail sur la santé. D'après les résultats produits par Santé Publique France, plus de 11% des femmes salariées sont concernées par une maladie en lien avec le travail. La souffrance psychique en lien avec le travail (SPLT) est deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes (6% contre 3%). C'est dans les secteurs du transport et de l'entreposage, de la construction et de l'industrie que ce risque est le plus important.

Ces secteurs sont caractérisés par une division sexuelle du travail : une prédominance d'hommes dans les emplois techniques, manuels ou d'encadrement ; les femmes y exercent plutôt des emplois dit tertiaires, avec des tâches administratives, comme le lien avec la

clientèle ou encore la gestion des ressources humaines. Ces professions sont plus fréquemment associées à la souffrance psychique en lien avec le travail.

Par ailleurs, 3 femmes sur 5 déclarent des douleurs liées aux troubles musculo squelettiques (TMS). Usure physique et psychique, troubles musculo squelettiques, cancers : les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées. De même les difficultés liées à la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encore sous-estimées voire ignorées dans le monde du travail. Le manque de reconnaissance et la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail.

La CGT se doit, au regard de ces constats, de porter une ambition forte de prise en charge de la santé des femmes au travail. Gagner l'égalité entre les femmes et les hommes passera aussi par l'obtention de nouveaux droits pour la prise en charge de la santé des femmes au travail, que la CGT portera à tous les niveaux pour l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous et le renforcement de la mixité des métiers.

Pour l'égalité, pour la mixité, pour l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous, la CGT revendique et agit pour gagner de nouveaux droits. Penser la santé des femmes comme revendication à part entière, pour que ces thématiques puissent émerger dans les politiques de santé au travail. Les revendications reposent sur des études, et le constat de tous les impensés liés au féminin dont devraient découler les politiques de santé liées au travail. Elles s'inscrivent en complément de toutes les revendications CGT sur la santé et les conditions de travail.

Guide à télécharger



LUTTES

DISTRIBUTION ET PLURALITÉ DE LA PRESSE PAPIER : GÉRER EN LUTTANT, LUTTER EN GÉRANT !



La distribution et la pluralité de la presse papier sont garanties en France depuis 1946, par la Loi Bichet. Comme de nombreuses lois de 1946, celle-ci est le fruit d'un compromis et comme de nombreuses lois depuis 1946, celle-ci a été lourdement attaquée et mise à mal par le Capital.

Cette loi, même imparfaite, visait à garantir l'égalité de traitement en distribution entre tous les titres de presse quel que soit leur opinion et leur moyen financier et de permettre au citoyen un accès à la presse papier chez le marchand, de partout sur le territoire, en mutualisant notamment les coûts de transport des titres. Derrière ce système, il y avait la garantie pour les populations d'accéder à l'information, donc à l'exercice de la citoyenneté et par extension, de la démocratie.

Après de nombreuses années d'attaques par le capital, en plein COVID et pendant élections municipales, en 2020, les principaux éditeurs du groupe Presstalis ont procédé à la liquidation de la filiale qui distribuait en province : la SAD. A Lyon cela représentait 110 emplois directs.

Dès lors, une lutte s'est engagée par les salariés (à Marseille aussi), via la section syndicale locale du Syndicat Général du Livre et de la Communication Ecrite CGT, forts d'une histoire et d'une culture de lutte.

La lutte pour la sauvegarde de leurs emplois a permis le redémarrage partiel de l'activité alors même que l'entreprise était occupée par les grévistes !

Les salariés déterminés à reprendre en main leur outil de travail ont mis en commun leurs indemnités et leurs droits afin de construire une société coopérative d'intérêt collectif, capable de reprendre l'activité de diffusion de la presse papier sur le département et au-delà.

Cette SCIC s'appelle Oyé Distribution (la 2e SCIC se nomme CPMM à Marseille). Elle emploie aujourd'hui près de 70 salariés (directs et indirects), dont 48 au statut des travailleurs du livre. Ses locaux sont situés à Chaponost et vous avez déjà pu la voir présente dans des congrès ou des comités généraux.

4 collèges composent la gouvernance de la SCIC, les travailleurs, les collectivités territoriales qui sont entrées dans le projet (Métropole de Lyon, Vénissieux, Corbas et Saint Priest), les bénéficiaires (la coopérative d'éditeurs MLP, l'Humanité, un transporteur, le syndicat professionnel des diffuseurs de presse) et un collège de lecteurs et usagers.

Ce dernier collège est organisé autour d'une association domiciliée à l'UD CGT 69 : CLIP3 : collectif pour la liberté, l'indépendance et la pluralité de la presse papier.

6 ans après, la lutte continue et les enjeux restent les mêmes.

La situation de la presse papier n'est pas au beau fixe, l'élargissement de l'activité est restreint, les conditions d'aides à la presse (incluses dans les lois budgétaires) ne permettent pas de garantir l'activité puisque captées

essentiellement par les éditeurs eux-mêmes, l'avidité du Capital est toujours plus grande, notamment du fait de la montée de l'extrême droite et des patrons milliardaires. Enfin une gestion ouvrière dans un monde capitaliste n'est pas un long fleuve tranquille.

Les conséquences de cette situation sont nombreuses pour les travailleuses et travailleurs quant à l'avenir de leurs emplois, pour les camarades ayant personnellement pris leur responsabilité dans la reprise de l'activité qui voient aujourd'hui leur patrimoine personnel et leurs droits engagés en danger et pour l'avenir de l'accès à l'information, à la citoyenneté et à la démocratie.

Le Collectif CLIP3, dont les présidents et trésoriers sont des camarades CGT retraités de la SAD de Vénissieux ont entrepris d'interpeller les communes,

l'associations des maires et de France et l'association des Maires ruraux de France afin d'impulser la mise en place de points de vente sur leur territoire.

La confédération, l'UD CGT 69, la FILPAC et le Syndicat ont mis en commun un communiqué que vous trouverez ci-joint ainsi qu'une motion à reprendre dans chaque syndicat de chaque entreprise, service et administration où nous sommes organisés.

De nombreuses rencontres entre les camarades CGT des SCIC de Lyon et de Marseille sont en cours avec le ministère de la Culture, les messageries de presse et l'ARCEP afin de gagner des droits et moyens nouveaux pour l'avenir de la presse papier, mais rien ne se fera sans une prise en compte et un rapport de force global sur l'enjeu que représente leurs missions de service public, d'intérêt général.

MODÈLE DE MOTION

Chers camarades,

Vous trouverez ci dessous une motion de soutien à adresser aux deux sociétés agréées de distribution de la presse que sont France Messagerie et MLP dans le cadre de la mobilisation des deux sociétés coopératives d'intérêt collectif CPMM et Oyé Distribution.

Vous trouverez ci-dessous les adresses mails respectifs où vous pouvez envoyer la motion.
contact@francemessagerie.fr et mlpinfo@mlp.fr

Merci de mettre en copie les contacts suivants: cgt@cpmm-distribution.fr ; sglcecgtsad@gmail.com

Fraternellement

MOTION A L'ATTENTION DES SOCIETES AGREEES DE DISTRIBUTION DE LA PRESSE MLP ET FRANCE MESSAGERIE

SOUTIEN AU PLURALISME DE LA PRESSE ECRITE ET SA DIFFUSION ET AUX SALARIÉS DES SCIC DE CPMM ET DE OYE DISTRIBUTION

L'organisation CGT _____ exige une autre répartition des aides publiques à la distribution de la presse afin qu'elles soient directement attribuées aux entreprises qui en supportent les surcoûts notamment les dépôts de presse

Les Sociétés Agréées de Distribution de la Presse doivent rémunérer les Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs à hauteur du niveau de celui de la SAD à savoir 10% de taux de commission sur les ventes .

La CGT prendra toutes les dispositions pour défendre l'emploi, soutenir et garantir cette activité d'utilité publique et garantir la pérennité de la distribution de la presse de la CPMM à Marseille et de Oyé Distribution à Lyon.

Les salariés du Livre de ces coopératives ne sont pas seuls dans cette lutte pour l'intérêt général.

Pour le syndicat _____, M ou Mme Secrétaire du syndicat.

A _____, le __ / __ /2025

Fraternellement



Communiqué de presse

« La liberté de la presse n'est effective que si tous les journaux, sont disponibles sur l'ensemble du territoire. »

Le pluralisme de la presse écrite et sa diffusion auprès de tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire français, doivent être pleinement garantis par l'Etat.

Alors que le Parlement examine actuellement le Projet de Loi de Finance 2026, la CGT réaffirme son attachement et son engagement à défendre cette mission d'intérêt général assurée d'une part, par le service public postal pour la distribution des abonnements et d'autre part, par le système de diffusion de la presse encadrée par la loi Bichet pour la vente au numéro via les marchands de journaux et autres diffuseurs de presse

L'Etat doit assurer aux éditeurs un accès équitable à ces deux réseaux de distribution à des tarifs solidaires permettant la diffusion de leurs titres sur l'ensemble du territoire. Il lui revient donc de garantir les moyens nécessaires aux outils de distribution pour assurer cette mission.

Concernant la distribution de la presse chez les marchands de journaux, la filière presse traverse de profondes difficultés. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif CPMM et Oyé Distribution subissent depuis plusieurs années une baisse continue des ventes, la fermeture progressive de nombreux points de ventes ainsi qu'une hausse importante des coûts du transport et de l'énergie. Cette situation met en péril la viabilité même de ces deux coopératives.

La CGT réaffirme son soutien plein et entier aux deux sociétés coopératives d'intérêt collectif CPMM et Oyé Distribution fondées par d'anciens salariés du Livre CGT du groupe Presstalis.

La CGT prendra toutes les dispositions pour défendre l'emploi, soutenir et garantir cette activité d'utilité publique et garantir la pérennité de la distribution de la presse à Marseille et à Lyon.

L'Etat doit revoir la répartition des aides à la distribution de la presse afin qu'elles soient directement attribuées aux entreprises qui en supportent les surcoûts notamment les dépôts de presse

Les Sociétés Agréées de Distribution de la Presse doivent rémunérer les Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs à hauteur du niveau de celui de la SAD à savoir 10% de taux de commission.

Nos organisations réaffirment leur détermination à faire aboutir ces revendications.

Montreuil, le 6 novembre 2025



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

**GROUPE
APICIL**
UNIKES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social : 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

VIE DE L'UD CGT 69

44^{ème} Congrès de l'UD CGT 69



ORGANISATION D'UN CONGRES : Mode d'emploi

Depuis 130 ans, la CGT fait vivre sa culture du débat, et c'est bien ce que nous proposons pour préparer démocratiquement le 44ème congrès des syndicats CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le congrès des syndicats de la CGT

Loin d'être un moment formel statutaire réservé à quelques responsables, sans prise sur notre quotidien de travail, un congrès départemental est une chance pour prendre un peu de recul, et réfléchir ensemble à ce que nous voulons faire de notre CGT. C'est un temps pour réfléchir à nos pratiques, aux évolutions du travail et à nos revendications ; un temps pour améliorer notre outil collectif, renforcer nos luttes.

Un congrès qui se prépare avec les syndicats

Un congrès est un moment de démocratie réelle, dont nous sommes trop souvent privés dans notre travail. Pour être utile, il doit être préparé : c'est organiser des temps et des espaces de débat, pas seulement entre dirigeant·es, mais avec l'ensemble des syndiqué·es.

Un document d'orientation pour construire les 3 prochaines années !

La direction sortante de l'UD CGT 69 a souhaité associer davantage les syndicats dans la construction du document d'orientation. Dans le mandat à venir, nous voulons réussir ensemble à mettre en œuvre une dynamique d'action.

Des thèmes en lien avec nos réalités

Les enjeux sont regroupés dans trois grands thèmes pour structurer la discussion. Ils sont à mettre en débat, à interroger, à enrichir selon les réalités rencontrées dans son travail et son action syndicale pour cheminer ensemble et construire la CGT de demain en territoire.

Débattre collectivement pour décider ensemble

Cette démarche CGT qui se base sur la « culture du débat », permet de tirer les leçons des actions menées, de débattre des avancées, des freins, de ce qu'il faut consolider ou changer. Quelles sont nos forces, nos fragilités et quels sont nos moyens pour agir ? Et surtout, comment on s'y prend, collectivement, pour rendre la CGT plus forte ?

Le congrès, c'est l'instance souveraine de la CGT

Périodicité : tous les 3 ans

Décideurs : les syndicats

Participants : délégués mandatés par les syndicats CGT, la CE sortante, la CFC sortante et 1 représentant par des UL ou par structure professionnelle en territoire"

Un enjeu de démocratie syndicale : Le congrès n'est pas une chambre d'enregistrement, il vit si les syndicats s'en emparent, débattent et mandatent clairement leurs délégué·es.

Quelles décisions ?

Le vote du rapport d'activité, du rapport financier, du document d'orientation et une révision des statuts (si ce point est à l'ordre du jour). C'est-à-dire les grandes orientations revendicatives et politiques de la CGT sur le territoire pour 3 ans (feuille de route de la future direction).

L'élection de la direction départementale : CE (Commission exécutive) qui élira en son sein, un bureau départemental, un·e secrétaire général·e et un·e administrateur·rice, et de la CFC (Commission Financière de Contrôle).

Le document d'orientation qui sera soumis au vote des délégués mandatés par leur syndicat, s'inscrit dans la continuité de nos orientations passées et dans le cadre de nos orientations CGT confédérales et fédérales, articulant la double besogne, c'est-à-dire la réponse immédiate aux revendications des travailleuses et travailleurs ainsi que la transformation de la société. Il ne vise pas à reprendre l'ensemble de nos orientations ou repères revendicatifs, mais à trouver une traduction concrète en orientations appropriables et réalisables par l'ensemble des syndicats CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon. Il vise au renforcement de notre organisation, condition sine qua non pour gagner plus de justice sociale et environnementale.

THÈME 1 :

La vie syndicale au service de la démarche revendicative CGT en territoire :

Nous le rappelons régulièrement : notre force, c'est notre organisation. C'est elle qui nous sert d'outil collectif pour la conquête de nouveaux droits, mais aussi pour conserver ceux qui nous restent.

Notre organisation, c'est aussi ce qui assure notre indépendance du patronat et de l'Etat. C'est bien notre organisation qui assure que notre boussole indique bien la bonne direction, celle de la défense de nos intérêts de classe.

Enfin, notre organisation, c'est ce qui nous permet de grandir. C'est son histoire, c'est son poids, c'est ce qui nous permet de ne pas seulement être un agglomérat d'individus participant vaguement au même combat, mais bel et bien une classe organisée.

Alors que le patronat divise pour mieux régner, casse les collectifs de travail, et attaque systématiquement l'ensemble des droits que nous avons réussi à conquérir par la lutte, il est possible que le dernier outil qui nous reste soit notre organisation.

Renforcer notre organisation est notre première des priorités.

Démocratie et vie syndicale, syndicalisation, structuration et continuité syndicale, continuité syndicale retraité, reconquête de la représentativité, activité UGICT sont au cœur de ces discussions.

L'enjeu de construire des luttes gagnantes, en outillant les syndicats pour renforcer l'efficacité de notre pratique syndicale est essentielle.

La coordination des mandatés, notamment en ce qui concerne les activités syndicales juridiques doit pouvoir nous aider en la matière.

Enfin les enjeux de formation syndicale et de structuration de notre communication seront déterminant dans notre capacité à peser sur le rapport de force.

THÈME 2 :

Vivre et travailler dans la dignité, en territoire :

Les questions de transformations du travail, d'un salaire qui permette de vivre et ouvre des droits (qui contribue à la reconquête de la sécurité sociale), une CGT mobilisée pour la santé au travail, debout et déterminée pour la défense de l'emploi contribuera également à la conquête sociale avec des libertés syndicales et publiques renforcées.

La défense des services publics, une éducation publique, laïque, gratuite et émancipatrice, une multimodalités des transports qui répondent aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, un secteur de la santé et l'action sociale fort, des activités sociales et culturelles et d'éducation populaire et enfin un droit au logement réaffirmé sont des sujets que nous souhaitons soulevés dans ce thème.

THÈME 3 :

Dans le Rhône et la Métropole de Lyon, travailler à l'unification locale et internationale des travailleuses et travailleurs, pour l'égalité sociale :

Les enjeux de paix et de solidarité internationale, notamment pour faire face aux menaces de l'extrême droite trouvent toute leur place dans cette partie du document d'orientation.

L'Unité et l'unification syndicale, la lutte contre les violences et les discriminations, les questions de Handicap, de lutte antivalidiste, la place des femmes, la lutte contre les LGBTphobies, contre toutes les formes de racismes, toutes les formes de précarisations, avec notamment la régularisation des travailleurs migrants trouveront nécessairement leur place dans cette partie.

Le document d'orientation arrivera par mail puis par courrier postal aux syndicats la semaine 12. Les syndicats auront ensuite jusqu'au 15 avril pour déposer leurs amendements auprès de l'Union Départementale.

RETOUR DANS LE TEMPS

Un Mythe à réinventer 1936 – 2026 :



Les contextes sont différents, mais que ce soit sur le plan politique, économique ou sociale, des analogies existent incontestablement. Dès lors les mêmes causes, peuvent-elles produire les mêmes effets ? Rien n'est écrit d'avance.

Mais l'urgence se fait de plus en plus sentir chez toutes celles et tous ceux qui sont attachés aux valeurs d'une société démocratique plus fraternelle, non soumise aux puissances d'argent, à l'abri des volontés expansionnistes de certains états guidés par l'impérialisme. Les congés payés, la semaine de 40 heures.... Autant de marqueurs qui ont façonnés et continuent de forger le mythe du front populaire. Mais que reste-t-il vraiment de 36 ? La durée légale de travail a continué de baisser, jusqu'à 35 heures hebdomadaires, les salariés ont gagné une cinquième semaine de congés, les droits syndicaux d'une manière générale ne cessent d'être rognés.

Subsiste ainsi une série d'avancées qui ont structuré la société actuelle, sur le plan du droit du travail, de la culture, des loisirs, de l'éducation populaire.

Cependant ces conquêtes ne sont pas gravées dans le marbre. Pour preuves, ils s'étiolent face aux dérégulations de gouvernements au libéralisme toujours plus exacerbé depuis quatre décennies, alimentant un système qui nourrit et instrumentalise ses propres crises, financières et sociales, les tensions internationales, et fait le lit d'une extrême droite au pouvoir ou prête à s'en emparer partout dans le monde.

S'il n'est pas sûr que le mot d'ordre d'un « front uni contre le fascisme » suffise de nos jours à rassembler le camp du progrès social, dont nous CGT, sommes la force la plus massive et la mieux organisée, les valeurs de justice et d'émancipation qui portaient le front populaire il y a 90 ans sont plus que des symboles ; elles constituent un horizon à réinventer.

MARTHA DESRUMEAUX : LA VIERGE ROUGE



La vie n'a pas été tendre pour la fillette née en 1897 à la frontière franco-belge, avant dernière des onze enfants d'un couple d'ouvriers. A la mort de son père, Martha quitte l'école pour aller décharger les betteraves à la distillerie locale. Elle a neuf ans. La petite enchaîne les métiers de bonne, aide bobineuse, puis ouvrière à la cartonnerie de Lys.

A 15 ans elle se syndique et intègre les jeunesses socialistes. Lorsqu'éclate la première guerre mondiale, les Desrumeaux sont évacués à Lyon, où Martha est embauchée dans une usine textile. Face aux conditions de travail effroyables des ouvrières, la jeune femme lance une grève en 1917. Elle a 20 ans, ne sait ni lire, ni écrire correctement et rêve de révolution.

De retour dans le nord, elle rejoint le PCF. Son enthousiasme, son dévouement et son efficacité

lui valent confiance. La jeune femme cumule les responsabilités au Parti et à la CGTU. Elle fait partie de la délégation communiste envoyée en union soviétique en 1927, y retourne suivre les cours de l'école léniniste internationale. Dans les années 1930, elle œuvre à la réunification de la CGT dans le nord. Elle participe également aux recrutements des brigades internationales. On la surnomme « la vierge rouge » comme l'anarchiste Louise Michel avant elle.

En 1939, elle s'engage dans la résistance aux côtés des communistes. Elle est arrêtée en 1941 et déportée dans le camp de concentration de Ravensbrück. Libérée en avril 1945 ; Martha retrouve la CGT du Nord, dont elle sera écartée en 1950. Elle déménage alors dans le Var avec son mari. Ils y resteront jusqu'à leur mort, en 1982.

**Venez découvrir ou redécouvrir l'histoire de
Martha Desrumeaux,**

JEUDI 26 MARS 2026

Bourse du Travail de Lyon,

avec l'IHS, Femmes Solidaires

 INSTITUT
D'HISTOIRE
SOCIALE

ihs

**Femmes
solidaires**



**Pierre Outtery.
Professeur Historien**

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec des contrats sur mesure.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



La Macif,
c'est vous.